

Procès-verbal de la séance ordinaire du CSE de l'UES DDB du 22 mai 2025

Participants :

Direction		Présent(e)	Absent(e)/Excusé(e)
Mme Aude MERCERON-GUILLET	Présidente du CSE	x	
Mme Noémie NGO		x	
Élus titulaires		Présent(e)	Absent(e)/Excusé(e)
M. Erick BARBOTTE	Secrétaire		x
Mme Audrey BOHNERT		x	
M. Laurent CIRRI		x	
M. Thierry DARTOIS			x
Mme Pia EDELHOFF			x
Mme Jocya MALLET			x
Mme Valérie PELERIN		x	
Mme Corinne VULLIEZ		x	
Mme Emmanuelle ZAVARONI		x	
Invitées		Points	
Mme Sabine RUMEAU	Directrice Administrative et Financière	II ; III ; IV ; VII	

ORDRE DU JOUR

I. Validation des procès-verbaux.....	3
II. Marche des affaires.....	3
III. Pouvons-nous avoir des informations plus précises sur la fusion Omnicom/IPG	4
IV. Qu'en est-il des tickets restaurants ?	4
V. Merci de nous communiquer les PV validés	4
VI. Information en vue d'une consultation sur la fusion-absorption de Score DDB, Tribal et Gun Inside par DDB.	5
VII. Consultation sur l'actualisation du code de bonne conduite.....	5
VIII. Questions diverses	6

La séance est ouverte, sous la présidence d'Aude Merceron-Guillet.

Nous vous informons que le déroulé de ce procès-verbal, conforme à l'ordre du jour initial, ne tient pas compte de la chronologie des débats.

I. Validation des procès-verbaux

La Direction indique que la validation des procès-verbaux suit son cours.

II. Marche des affaires

Sabine RUMEAU débute par les mauvaises nouvelles et signale que DDB a perdu l'appel d'offres avec le Qatar. Les raisons de ce refus n'ont pas été dévoilées alors qu'Omnicom a gagné le marché média l'an passé.

Les membres du CSE demandent qui a remporté l'appel d'offres.

Sabine RUMEAU répond que le marché est toujours en cours et que les candidats encore en lice ne sont pas connus non plus. Elle souligne que les exigences du contrat sont démesurées.

L'appel d'offres VW « 1000 premiers jours » est toujours en cours. Une dernière proposition sera émise le 2 juin et la réponse devrait suivre. Le budget représente quatre millions d'euros sur cinq ans.

L'appel d'offres « Président » est également encore en cours avec une réponse attendue à la fin du mois de juin. Le budget est de l'ordre de 200 à 300 000 euros par an. Il s'agit de la marque la plus rémunératrice du Groupe auquel elle appartient.

L'Entreprise a remporté l'appel d'offres publicité d'Intersport.

L'appel d'offres VW Local est encore en cours et constitue un enjeu de taille. Le travail porte sur les marques Audi (pour 60 % du budget), Skoda et Volkswagen. La remise des offres est prévue au 11 juin avec une soutenance de trois heures entre le 19 et le 21 juin pour un démarrage du contrat au 1^{er} janvier 2026.

Les membres du CSE croient savoir que l'offre ne porte pas sur de la création.

Sabine RUMEAU le confirme. L'offre porte sur l'expertise, les médias, la formation, les *events*, le CRM ou encore les outils de KPI.

L'Entreprise a été sélectionnée pour Optic 2000 avec un début de contrat prévu en 2026. Le budget n'est pas encore connu précisément.

L'Entreprise ne pourra pas se positionner sur VW Social Monde.

Concernant les contrats en cours, l'Entreprise expérimente des déconvenues avec Cassegrain, Galeries Lafayette, Meetic, ou encore Butagaz. Les déconvenues correspondent à des réductions de budget qui ne pouvaient pas être anticipées. En revanche, des contrats de publicités avec McDonald's ont pu être récupérés.

La Direction précise qu'un échange est actuellement mené avec Tribal concernant le CRM d'Atrium.

Les membres du CSE questionnent l'état du contrat avec Courvoisier.

Sabine RUMEAU répond que la campagne monde Apérol se termine et a permis de gagner 600 000 euros sur quatre mois. L'Entreprise continuera d'accompagner la marque sur des campagnes plus modestes. De plus, les honoraires sont en cours de renégociation avec Courvoisier concernant le Cognac.

Une discussion collective s'engage.

Sabine RUMEAU précise que les efforts sont concentrés sur DDB et Score.

III. Pouvons-nous avoir des informations plus précises sur la fusion Omnicom/IPG

La Direction indique ne pas avoir d'information à communiquer.

Sabine RUMEAU explique que des obligations légales sont en cours empêchant les échanges entre Omnicom et IPG avant le 30 juin, date de clôture des comptes semestrielle d'IPG. Jusqu'à cette date, les entités appartiennent à deux groupes distincts. Après le 30 juin, des communications et des actions pourront être entreprises. Les patrons monde de DDB ne semblent pas avoir d'information à communiquer.

Les membres du CSE indiquent la présence d'un tract de la CGT.

Sabine RUMEAU indique que la dernière AG n'a pas pu avoir lieu, faute de Zoom.

Les membres du CSE regrettent la qualité du tract, qui génèrent également des angoisses.

Une discussion collective s'engage.

Sabine RUMEAU précise que la fusion entraînera nécessairement des impacts. Or, il s'agit bien de l'absorption d'IPG par Omnicom et non l'inverse. Les fusions n'impactent pas généralement les opérationnels. Cependant, les fonctions support peuvent être davantage concernées. Un déménagement de locaux peut également être envisagé à l'avenir.

Omnicom Advertising Group rassemblera tous les réseaux de publicité. Un Directeur managera les actuels directeurs monde de chaque réseau. Les CFO structurent actuellement les outils d'intelligence artificielle, l'IT et les différents locaux.

À ce jour, aucune autre information complémentaire n'est disponible concernant les éventuels impacts en France.

Les membres du CSE estiment que de nombreux collaborateurs ne sont pas au courant de cette absorption. Ils ajoutent que les syndicats distillent parfois une angoisse qui n'est pas utile.

IV. Qu'en est-il des tickets restaurants ?

Sabine RUMEAU explique que la Direction n'a pas avancé sur le sujet. Un point est prévu le 12 juin 2025.

V. Merci de nous communiquer les PV validés

Le point a été traité précédemment.

VI. Information en vue d'une consultation sur la fusion-absorption de Score DDB, Tribal et Gun Inside par DDB.

La Direction indique que lorsqu'un projet est présenté au travers d'une note, le dossier reste à l'état de projet. Certains projets peuvent ne pas voir le jour.

Sabine RUMEAU explique que Gun Inside est détenu à 49 % par DDB et à 51 % par Gutenberg Networks. De plus, Gun détient MAUL à 100 % et DDB va racheter à Gutenberg les parts de Gun Inside afin que DDB puisse détenir 100 % de Gun Inside. À ce jour, Gun Inside détient MAUL qui dispose d'un code spécifique pour l'embauche des intermittents. La structure juridique de MAUL ne sera pas impactée.

Gun Inside et Tribal sont des sous-traitants de DDB pour la production *print* et digitale. Or, dans la mesure où Tribal et Gun Inside seraient absorbés par DDB, la sous-traitance disparaîtra sans marge possible. L'enjeu actuel est donc financier et il convient de déterminer le volume de la perte de marge. En ce sens, des options alternatives au projet présenté initialement sont à l'étude. Le montage financier le plus profitable sera retenu.

La Direction rappelle que ce sujet est confidentiel.

Les membres du CSE demandent si les salariés seront transférés.

La Direction répond qu'un article du Code du travail prévoit un transfert des salariés dans le cas où l'activité est transférée.

La Direction précise que le projet initial prévoit la création de deux entités avec le regroupement de Score, Tribal, Gun Inside et DDB. MAUL constituerait la seconde unité. Une deuxième proposition vise également à la création de deux entités passant d'un côté par le regroupement de Score et DDB et de l'autre par l'intégration de Tribal et Gun Inside en tant que départements de MOLL Productions. Une troisième proposition vise à la création d'une structure commune entre Gun Inside et Tribal.

Pour l'heure, il n'est pas possible de déterminer le montage le plus avantageux. Or, La Direction sollicite l'avis des élus sur l'opération de rachat à Gutenberg des parts de Gun Inside afin que DDB puisse détenir à 100 % Gun Inside.

La Direction propose de recueillir l'avis des élus immédiatement ou de rééditer la note afin de préciser le projet et organiser un CSE extraordinaire de rendu d'avis.

Les membres du CSE s'interrogent à propos des délais.

La Direction répond que le montage financier doit être arrêté à fin septembre.

Les membres du CSE souhaitent la tenue d'un CSE extraordinaire.

La Direction précise qu'une nouvelle note sera éditée.

VII. Consultation sur l'actualisation du code de conduite.

La Direction indique que Pascale Gros est intervenue en CSE pour présenter les ajouts au Code de conduite, ensuite transmis aux élus. Ces derniers n'ont pas émis de commentaire.

Les élus procèdent au vote.

Avec quatre avis favorables, le CSE approuve l'actualisation du Code de conduite qui sera transmis aux nouveaux arrivants.

VIII. Questions diverses

Les membres du CSE indiquent que le bilan comptable 2024 du CSE sera transmis à la Direction.

La Direction signale que le CSE est censé présenter les comptes en séance.

Les membres du CSE suggèrent d'organiser la présentation des comptes en séance en présence de l'expert-comptable lors du prochain CSE.

Une discussion collective en lien avec les comptes du CSE s'engage.

La Direction indique que le prochain CSE aura lieu le 26 juin.

La Direction évoque la participation et indique que les fonds ont été versés pour les salariés ayant choisi le versement des sommes sur les PEE et PERCO, mais également pour les salariés ayant souhaité le déblocage des fonds.

La Direction indique que de nombreux collaborateurs ont éprouvé des difficultés à se connecter au site d'AXA pour faire leur choix, engendrant une forte charge de travail concentrée au même moment pour le service RH.

La Direction annonce que la BDESE a pu être récupérée et les membres du CSE y auront prochainement accès.

La Direction indique un prochain changement de logiciel de paie. Une communication sera émise. À partir du mois de juin, la forme du bulletin de salaire aura changé. À partir du mois de juillet, le nouvel outil sera à disposition et permettra de consulter des compteurs précis et actualisé en temps réel. De plus, les managers auront accès aux compteurs des collaborateurs. Il sera également possible de déléguer le pouvoir de validation.

Un membre du CSE demande si plusieurs managers auront la visibilité sur une demande de congés.

La Direction répond travailler sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.